



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne-Franche-Comté

La Directrice régionale
des affaires culturelles

Affaire suivie par : Monique GEOFFROY
Pôle : Pôle Patrimoines et Architecture/Coordination
Tél. : 03 80 68 50 47
Courriel : monique.geoffroy@culture.gouv.fr
N°Réf. : PA.MG/2018/n° 275

à
Monsieur le Directeur départemental des territoires
de la Nièvre

Service eau, forêt et biodiversité
Police de l'eau sur l'axe Loire

2 rue des Pâtis
B.P. 30069
58020 NEVERS Cedex

Dijon, le **11 6 NOV. 2018**

Objet : (58) NEVERS - Projet de création d'une zone de baignade naturelle dans la Loire
Demande d'autorisation environnementale - IOTA déposée par la Ville de Nevers
Contribution à la phase d'examen préalable

Pour faire suite à votre courriel de saisine du 25 septembre 2018, j'ai l'honneur de vous transmettre la contribution des services de la DRAC sur le dossier mentionné en objet.

Patrimoine archéologique

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Toutefois, en application du code du patrimoine, articles L.531-14 à 15 et R.531-8 à 9, réglementant les découvertes fortuites, toute découverte archéologique de quelque nature qu'elle soit, doit faire l'objet d'une déclaration immédiate au maire de la commune qui la transmet sans délai au préfet (Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté - Service régional de l'archéologie).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Service régional de l'archéologie (Hélène Bigeard - Tél. : 03.80.68.50.18 ou 50.20).

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation

Le Directeur régional adjoint


François MARIE